

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2024 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 12

Étaient présents :

Jérôme ROBERT Vice-Président, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Annie LALLEMAND , François MORELLE Représentant l'association AEI, Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Dominique BERNARD

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :

Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Marie-Laure RIVALS , Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21

Étaient absents excusés :

Théo PEREZ Président, Yannick OLIVERI-DUPUIS Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF

Secrétaire de séance : ISABELLE HERBERT

**OBJET : ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023
DU BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE – ADOPTION.**

Rapporteur : Jérôme ROBERT

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration est appelé, chaque année, à voter le compte administratif (CA), dans lequel est retracé l'ensemble des opérations comptables afférentes à l'exercice précédent.

Avant d'en entamer la présentation, il convient de rappeler que l'exercice 2019 a vu la mise en place de deux budgets annexes régis par la norme comptable M22, applicable aux services et établissements sociaux et médico-sociaux, pour le suivi budgétaire et comptable de l'activité du service d'aide à domicile, ainsi que de la résidence autonomie La Fontaine. Leur création s'est accompagnée de flux croisés avec le budget principal :

- Un remboursement des budgets annexes vers le budget principal, ce dernier avançant en effet chaque mois leur masse salariale ;
- Le cas échéant, une subvention d'équilibre versée par le budget principal aux budgets annexes.

En consolidant les trois budgets sur l'exercice 2023, l'évolution du résultat de clôture ressort en baisse de -15.5%, soit une diminution de -30 284 € du fonds de roulement par rapport à 2022, dont + 11 583 € en fonctionnement et – 41 866 € en investissement.

S'agissant du budget annexe de la résidence La Fontaine, les résultats de clôture 2023 s'établissent comme suit :

Résidence La Fontaine	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	424 180,83 €	12 616,72 €	436 797,55 €
Dépenses	378 693,28 €	30 490,13 €	409 183,41 €
Résultat (Rec. - Dép)	45 487,55€	- 17 873,41 €	27 614,14 €

HORS RAR : 1399.95 €

I – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Sans retraitements, les évolutions par chapitre ressortent ainsi :

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022-23
Gpe I -011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	254 493,07 €	252 432,16 €	-0,8 %
Gpe II - 012	DEPENSES DE PERSONNEL	25 383,34 €	28 181,42 €	11,0 %
Gpe III - 016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	112 257,00 €	93 347,70 €	-16,8%
Total opérations réelles		392 133,41€	373 961,28 €	-4,6 %
Gpe III - 016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	565,93 €	4 732,00 €	+736%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		392 699,34 €	378 693,28 €	-3,6 %

Après retraitements (ventilation de la masse salariale, et neutralisation des flux croisés en dépenses et recettes entre les différents budgets), permettant de mieux cerner les évolutions propres de chaque budget en supprimant les doubles comptes, les variations suivantes peuvent être constatées :

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022-23
Gpe I -011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	88 683,70 €	87 465,64 €	-1,4%
Gpe II - 012	DEPENSES DE PERSONNEL	191 192,71 €	193 147,94 €	1,0%
Gpe III - 016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	112 257,00 €	93 347,70 €	-16,8%
Total opérations réelles		392 133,41 €	373 961,28 €	-4,6%
Gpe III - 016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	565,93 €	4 732,00 €	736 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		392 699,34 €	378 693,28 €	-3,6%

Après retraitements, les dépenses de fonctionnement diminuent de -14 K€ (-3,6%) par rapport au CA 2022.

Pour l'essentiel, cette variation s'explique par le ralentissement des travaux réalisés au sein de la résidence, dans et en dehors des logements. En effet, au titre de l'exercice 2022, le montant des travaux réalisés s'élevaient à 63 204 €, et à 45 820 € au titre de l'exercice 2023.

II – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans retraitements :

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022-23
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	89 895,74 €	53 683,65 €	-40,3 %
Gpe I - 017	PRODUITS DE LA TARIFICATION	258 440,00 €	262 753,50 €	1,7 %
Gpe II - 018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	93 098,00 €	99 138,51 €	6,5 %
Gpe III - 019	PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES	7 274,96 €	8 605,17 €	18,3 %
Total opérations réelles		448 708,70 €	424 180,83 €	-5,5 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		448 708,70 €	424 180,83 €	-5,5 %

Après retraitements :

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022-23
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	89 895,74 €	53 683,65 €	-40,3 %
Gpe I - 017	PRODUITS DE LA TARIFICATION	258 440,00 €	262 753,50 €	1,7 %
Gpe II - 018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	26 187,00 €	29 138,51 €	11,3 %
Gpe III - 019	PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES	7 274,96 €	8 605,17 €	18,3 %
Total opérations réelles		381 797,70 €	354 180,83 €	-7,2%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		381 797,70 €	354 180,83 €	-7,2%

Les recettes de fonctionnement après retraitements diminuent de 28 K€ (-7,2 %) par rapport au CA 2022, principalement en raison d'un résultat de fonctionnement en baisse (- 36 K€ par rapport à 2022).

Il en découle un résultat de fonctionnement après retraitements qui diminue (-14 K€) entre 2022 et 2023, pour s'établir à -24 K€.

III – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2023
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 046,73 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 444,50 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 998,90 €
Total opérations réelles		30 490,13 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		30 490,13 €

Les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2023 consistent dans :

- Plusieurs restitutions de cautions : 3 K€ ;
- Le changement des béquilles à badges dans la résidence : 24 K€ ;
- L'aménagement d'une salle bien-être et du bureau du gardien : 1 K€ ;
- L'acquisition d'un PC et écran : 816 €.

IV – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2023
10	FCTVA ET RESERVES	2 501,72 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 383,00 €
Total opérations réelles		7 884,72 €
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	4 732,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		12 616,72 €

L'excédent d'investissement reporté s'établit à 2 325,71 €, le produit de FCTVA s'élève à 176,01 €.

Les cautions reçues à l'occasion de l'entrée des lieux de nouveaux résidents s'élèvent à 5 383 €.

Les dotations aux amortissements 4 732 €.

Aussi, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, et L.1612-20,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine » du CCAS,

Considérant la concordance des écritures du compte administratif avec celles du compte de gestion dressé par le Comptable public,

Après avoir élu Jérôme ROBERT président(e) de séance et demandé au Président de quitter la salle,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine » du CCAS, tel qu'exposé ci-avant, et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

PJ: document budgétaire CA 2023 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine » du CCAS, liste des restes à réaliser 2023.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits


Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S

Bordereau de signature

ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE – ADOPTION.

Signataire	Date	Annotation
Application Webdelib CCAS, Application webdelib CCAS	19/06/2024	Action : Visa
Theo Perez, PRESIDENT CCAS	21/06/2024	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Theo PEREZ</u> (maire , COMMUNE DE BOIS GUILLAUME) , émis par <u>ChamberSign France CA3</u> <u>NG Qualified eID</u> , valide du 05 juil. 2023 à 13:51 au 05 juil. 2026 à 13:51.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : ACTES CCAS // Délibération CCAS